

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 8 mai 2019

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3888-2014, Phase 2.

Modification à la politique d'ajouts au réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie.
Demande de délai additionnel pour le dépôt des réponses de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) à la demande de renseignements no.1 [A-0103](#) de la Régie de l'énergie, en Phase 2.

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) demandent respectueusement à la Régie de l'énergie de leur accorder un délai additionnel **jusqu'au jeudi 9 mai 2019 à 16h00** pour le dépôt de leurs réponses à la demande de renseignements no.1 [A-0103](#) de la Régie de l'énergie, en Phase 2 du présent dossier.

Malgré tous nos efforts, il nous est en effet impossible de compléter et déposer nos réponses avant cette date. Nous continuons à œuvrer sur la finalisation le dépôt du texte juridique substantiel que nous proposons pour l'Appendice J des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec*, afin d'y codifier l'ensemble des recommandations de [notre mémoire C-SÉ-AQLPA-0013, SÉ-AQLPA-1, Doc. 1](#), en réponse à la demande de renseignements de la Régie. Le tout survient dans un contexte où le soussigné souffre depuis plusieurs jours de difficultés de santé et que nous avons aussi pris part à une audience de deux jours les 7-8 mai 2019 dans un autre dossier (R-4008-2017) qui s'est avérée plus complexe que prévue.

Nous invitons donc respectueusement la Régie de l'énergie à accorder ledit délai.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par la publication sur le site Internet de la Régie de l'énergie.